



DIALOGUE SOCIAL

le droit des salariés défendu avec force !

Les tribunaux alertés



Votre syndicat **UNSA MOBILITÉ** ne se dérobe jamais à ses responsabilités lorsque les droits des salariés sont ouvertement bafoués par la Direction.



En effet, si le Code du travail prévoit des règles destinées à défendre et protéger les salariés, ce n'est certainement pas pour qu'elles soient ignorées ou contournées.



Une réorganisation, une transformation ou une restructuration d'un secteur de travail ne peut s'effectuer dans n'importe quelles conditions.



Ces projets doivent respecter un processus clair et légal, comprenant notamment l'information et la consultation des représentants du personnel.

**IGNORER
LES ÉLUS
= ENTRAVE**

Face à cette dérive inacceptable du dialogue social et au mépris affiché des règles de consultation des représentants des salariés, **UNSA MOBILITÉ** a décidé de saisir ses conseils afin d'engager les procédures nécessaires devant les juridictions compétentes.

Lorsque les droits des salariés sont menacés, notre organisation syndicale agit avec détermination et ne se contente pas de simples déclarations d'intention.



Le bla-bla, c'est eux !

L'action, c'est nous !

UNSA MOBILITÉ

**DES ENGAGEMENTS CLAIRS
POUR DES RÉSULTATS CONCRETS**



Nous défendons vos droits



Nous agissons avec responsabilité et détermination



Nous faisons respecter la loi et le dialogue social



Nous sommes à vos côtés, au quotidien

Ensemble, faisons respecter nos droits !